



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises

Niveau 5

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	1/30

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises

Sigle du titre professionnel : OTAMM

Niveau : 5 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 311n - Etudes et projets d'organisation de transit de biens ou de personnes-

Code(s) ROME : N1202, N1201

Formacode : 31827, 31839, 31847, 31869

Date de l'arrêté : 16/07/2020

Date de parution au JO de l'arrêté : 08/09/2020

Date d'effet de l'arrêté : 24/08/2020

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	3/30

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	4/30

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel OTAMM

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Déterminer la rentabilité des opérations de transport "overseas" Établir une cotation tarifaire incluant les prestations annexes pour la proposer au donneur d'ordres, y compris en anglais Étudier des solutions de transport "overseas" y compris en anglais Mettre en œuvre l'opération de transit aérien Mettre en œuvre l'opération de transit maritime	05 h 00 min	À partir des documents, des données, des commandes de clients et des consignes, le candidat constitue un dossier technique avec les travaux demandés. Il travaille sur poste informatique. La présence du jury n'est pas requise, les candidats travaillent sous surveillance
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Déterminer la rentabilité des opérations de transport "overseas" Établir une cotation tarifaire incluant les prestations annexes pour la proposer au donneur d'ordres, y compris en anglais Étudier des solutions de transport "overseas" y compris en anglais	00 h 40 min	L'entretien technique se déroule de la façon suivante : Pendant 5 minutes le candidat présente au jury ses travaux réalisés dans la mise en situation professionnelle. Puis le jury questionne le candidat au sujet de ses travaux. Enfin, le jury pose des questions complémentaires portant sur les critères à considérer lors de l'étude d'une solution de transit, sur le nombre et la nature des coûts à prendre en compte lors de l'établissement du devis au client et de manière générale sur les éléments pouvant avoir une incidence sur la rentabilité des opérations de transport. Une partie de l'entretien technique se déroule en anglais (*) (*) Anglais : niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Coordonner et suivre les phases d'une opération de transit aérien ou maritime à l'export ou à l'import	00 h 20 min	Le questionnement est réalisé après l'entretien technique. Le questionnement est un échange entre le candidat et le jury, basé sur le document réalisé en amont de la session et dont le jury a pris connaissance en amont. Le candidat commence par présenter le contexte de sa période en entreprise. Puis il explique ses travaux tout en répondant au jury qui l'interroge au fur et à mesure de l'entretien.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	5/30

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Entretien final		00 h 30 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie que le candidat possède une représentation satisfaisante du métier et qu'il situe correctement le rôle et la fonction d'un organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises et évalue son appropriation de la culture professionnelle.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	06 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'utilisation de documents professionnels numériques construits en formation ou lors d'une situation de travail en entreprise (matrices de calcul, modèle de courrier, de mail) est autorisée.

Les postes de travail des candidats sont équipés d'une connexion internet pour permettre la consultation des textes législatifs.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle et avant le questionnement à partir de production(s).

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

En amont de la session, le candidat rédige un document comprenant, hors page de garde et sommaire, de 8 à 12 pages maximum et entre 10 000 et 17 000 caractères (espaces compris). Ce document peut comporter en annexe des schémas, illustrations ou photos. Les informations sont fournies en accord avec l'entreprise.

Ce document fait référence à la compétence « Coordonner et suivre les phases d'une opération de transit aérien ou maritime à l'export ou à l'import ».

Pour la réalisation de ce document :

- Le candidat qui se présente à une session d'examen du titre ou du certificat de compétences professionnelles « Mettre en œuvre une opération de transit "overseas" à l'export ou à l'import jusqu'à la clôture du dossier » après un parcours de formation réalise ce document à partir d'une période en entreprise, d'une durée minimale de 280 heures. Cette période est obligatoire pour se présenter aux épreuves du titre ou du certificat de compétences professionnelles. Le candidat présente une preuve de cette période auprès du responsable de la session d'examen. Cette preuve est conservée avec les éléments du dossier du candidat.
- La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour les contrats d'alternance.
- Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise le document à partir de son activité professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	6/30

Après une présentation succincte de sa structure d'accueil, le candidat :

- détaille le processus de contrôle documentaire des flux physiques import/export en vigueur dans la structure d'accueil,
- détaille le processus de traitement des flux d'informations import/export,
- décrit une ou deux actions qu'il a menées ou auxquelles il a participé, pour faire face à un aléa ou un litige en cours de transport,
- décrit les procédures mises en œuvre pour réajuster l'activité et pour informer les différents interlocuteurs,
- décrit les actions engagées pour s'assurer du respect des réglementations en vigueur et de la qualité de service,
- analyse les effets et les conséquences produits par les actions correctives.

Précisions pour le candidat VAE :

Cf rubrique : "informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s)".

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	7/30

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Construire, y compris en anglais, une offre de prestation de transport "overseas"					
Étudier des solutions de transport "overseas" y compris en anglais	Les caractéristiques et les contraintes de la demande rédigée en français ou en anglais sont correctement identifiées Les moyens nécessaires au transport sont identifiés et adaptés aux demandes Les prestataires sélectionnés répondent aux caractéristiques et contraintes de la demande Les procédures internes et les réglementations sont respectées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Établir une cotation tarifaire incluant les prestations annexes pour la proposer au donneur d'ordres, y compris en anglais	Les calculs de tous les postes de coûts sont fiables Les calculs de la liquidation douanière à l'import sont cohérents Les éléments constitutifs du prix de vente global sont précis et exhaustifs L'offre est formalisée et présentée au client sur un support adapté en français ou en anglais L'offre est conforme à la demande du client	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déterminer la rentabilité des opérations de transport "overseas"	Les calculs de la marge réalisée sont fiables Les écarts de marge sont identifiés La hiérarchie est alertée en cas d'anomalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en œuvre une opération de transit "overseas" à l'export ou à l'import jusqu'à la clôture du dossier					
Mettre en œuvre l'opération de transit aérien	Le choix des prestataires est adapté à l'opération Les consignes aux prestataires et aux correspondants, écrites ou orales, en anglais ou en français, sont précises Les documents de transport sont établis dans le respect des réglementations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en œuvre l'opération de transit maritime	Le choix des prestataires est adapté à l'opération Les consignes aux prestataires et aux compagnies, écrites ou orales, en anglais ou en français, sont précises La conformité des documents de transport est vérifiée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	8/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Coordonner et suivre les phases d'une opération de transit aérien ou maritime à l'export ou à l'import	<p>La réalisation des étapes de l'opération est identifiée, y compris auprès des intervenants</p> <p>Le report des données permet le suivi de l'activité y compris en cas d'aléas ou de litige</p> <p>Les actions engagées permettent de préserver la qualité de service</p> <p>Conformément au cahier des charges, les interlocuteurs identifiés sont informés</p> <p>Les éléments nécessaires à la facturation et à la clôture du dossier sont réunis</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :					
Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	9/30

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer par écrit et oralement en français ou en anglais (niveau B2 du CECRL) avec l'ensemble des interlocuteurs internes ou externes, en utilisant le vocabulaire technique fréquemment employé dans le domaine du transit aérien et maritime	Coordonner et suivre les phases d'une opération de transit aérien ou maritime à l'export ou à l'import
	Déterminer la rentabilité des opérations de transport "overseas"
	Établir une cotation tarifaire incluant les prestations annexes pour la proposer au donneur d'ordres, y compris en anglais
	Étudier des solutions de transport "overseas" y compris en anglais
	Mettre en œuvre l'opération de transit aérien
	Mettre en œuvre l'opération de transit maritime
Organiser son activité en s'adaptant rapidement aux priorités du service	Coordonner et suivre les phases d'une opération de transit aérien ou maritime à l'export ou à l'import
	Déterminer la rentabilité des opérations de transport "overseas"
	Établir une cotation tarifaire incluant les prestations annexes pour la proposer au donneur d'ordres, y compris en anglais
	Étudier des solutions de transport "overseas" y compris en anglais
	Mettre en œuvre l'opération de transit aérien
	Mettre en œuvre l'opération de transit maritime
Combiner différents paramètres chiffrés durant toute son activité	Coordonner et suivre les phases d'une opération de transit aérien ou maritime à l'export ou à l'import
	Déterminer la rentabilité des opérations de transport "overseas"
	Établir une cotation tarifaire incluant les prestations annexes pour la proposer au donneur d'ordres, y compris en anglais
	Étudier des solutions de transport "overseas" y compris en anglais
	Mettre en œuvre l'opération de transit aérien
	Mettre en œuvre l'opération de transit maritime
Mobiliser un comportement client et une posture de service	Coordonner et suivre les phases d'une opération de transit aérien ou maritime à l'export ou à l'import
	Déterminer la rentabilité des opérations de transport "overseas"
	Établir une cotation tarifaire incluant les prestations annexes pour la proposer au donneur d'ordres, y compris en anglais
	Étudier des solutions de transport "overseas" y compris en anglais
	Mettre en œuvre l'opération de transit aérien

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	10/30

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Utiliser les technologies de l'information et les outils numériques dédiés au transit dans le respect des recommandations de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information)	Mettre en œuvre l'opération de transit maritime
	Coordonner et suivre les phases d'une opération de transit aérien ou maritime à l'export ou à l'import
	Déterminer la rentabilité des opérations de transport "overseas"
	Établir une cotation tarifaire incluant les prestations annexes pour la proposer au donneur d'ordres, y compris en anglais
	Étudier des solutions de transport "overseas" y compris en anglais
	Mettre en œuvre l'opération de transit aérien
Assurer une veille réglementaire professionnelle	Mettre en œuvre l'opération de transit maritime
	Coordonner et suivre les phases d'une opération de transit aérien ou maritime à l'export ou à l'import
	Déterminer la rentabilité des opérations de transport "overseas"
	Établir une cotation tarifaire incluant les prestations annexes pour la proposer au donneur d'ordres, y compris en anglais
	Étudier des solutions de transport "overseas" y compris en anglais
	Mettre en œuvre l'opération de transit aérien
	Mettre en œuvre l'opération de transit maritime

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre OTAMM

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Un membre du jury doit être en capacité d'évaluer une épreuve écrite en anglais et de mener un entretien en anglais.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	11/30

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle sous surveillance.

Le surveillant circule dans la salle pour s'assurer qu'il n'y a pas d'usage de la connexion internet autre que pour la consultation des textes législatifs.

L'utilisation des téléphones portables est interdite.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	12/30

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	13/30

CCP

Construire, y compris en anglais, une offre de prestation de transport "overseas"

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Déterminer la rentabilité des opérations de transport "overseas" Établir une cotation tarifaire incluant les prestations annexes pour la proposer au donneur d'ordres, y compris en anglais Étudier des solutions de transport "overseas" y compris en anglais	03 h 00 min	À partir des documents, des données, des commandes de clients et des consignes, le candidat constitue un dossier technique avec les travaux demandés. Il travaille sur poste informatique. La présence du jury n'est pas requise, les candidats travaillent sous surveillance.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	Déterminer la rentabilité des opérations de transport "overseas" Établir une cotation tarifaire incluant les prestations annexes pour la proposer au donneur d'ordres, y compris en anglais Étudier des solutions de transport "overseas" y compris en anglais	00 h 30 min	L'entretien technique se déroule de la façon suivante : Pendant 5 minutes le candidat présente au jury ses travaux réalisés dans la mise en situation professionnelle. Puis le jury questionne le candidat au sujet de ses travaux. Enfin, le jury pose des questions complémentaires portant sur les critères à considérer lors de l'étude d'une solution de transit, sur le nombre et la nature des coûts à prendre en compte lors de l'établissement du devis au client et de manière générale sur les éléments pouvant avoir une incidence sur la rentabilité des opérations de transport. Une partie de l'entretien technique se déroule en anglais (*) (*) Anglais : niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Sans objet		Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	15/30

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	03 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'utilisation de documents professionnels numériques construits en formation ou lors d'une situation de travail en entreprise (matrices de calcul, modèle de courrier, de mail) est autorisée.

Les postes de travail des candidats sont équipés d'une connexion internet pour permettre la consultation des textes législatifs.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	16/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Construire, y compris en anglais, une offre de prestation de transport "overseas"

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Un membre du jury doit être en capacité d'évaluer une épreuve écrite en anglais et de mener un entretien en anglais.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle sous surveillance.

L'utilisation des téléphones portables est interdite.

Le surveillant circule dans la salle pour s'assurer qu'il n'y a pas d'usage de la connexion internet autre que pour la consultation des textes législatifs.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	17/30

CCP

Mettre en œuvre une opération de transit "overseas" à l'export ou à l'import jusqu'à la clôture du dossier

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Mettre en œuvre l'opération de transit aérien Mettre en œuvre l'opération de transit maritime	03 h 00 min	À partir des documents, des données, des commandes de clients et des consignes, le candidat constitue un dossier technique avec les travaux demandés. Il travaille sur poste informatique. La présence du jury n'est pas requise, les candidats travaillent sous surveillance.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	Mettre en œuvre l'opération de transit aérien Mettre en œuvre l'opération de transit maritime	00 h 20 min	L'entretien technique se déroule de la façon suivante : Pendant 5 minutes le candidat présente au jury ses travaux réalisés dans la mise en situation professionnelle. Puis le jury questionne le candidat au sujet de ses travaux. Enfin, le jury pose des questions complémentaires portant sur les éléments principaux à considérer lors de la mise en œuvre des opérations de transit aérien ou maritime. Une partie de l'entretien technique se déroule en anglais (*) (*) Anglais : niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Sans objet		Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Coordonner et suivre les phases d'une opération de transit aérien ou maritime à l'export ou à l'import	00 h 30 min	Le questionnement est réalisé après l'entretien technique. Le questionnement est un échange entre le candidat et le jury, basé sur le document réalisé en amont de la session et dont le jury a pris connaissance en amont. Le candidat commence par présenter le contexte de sa période en entreprise. Puis il explique ses travaux tout en

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	19/30

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			répondant au jury qui l'interroge au fur et à mesure de l'entretien.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	03 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'utilisation de documents professionnels numériques construits en formation ou lors d'une situation de travail en entreprise (matrices de calcul, modèle de courrier, de mail) est autorisée.

Les postes de travail des candidats sont équipés d'une connexion internet pour permettre la consultation des textes législatifs.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

En amont de la session, le candidat rédige un document comprenant, hors page de garde et sommaire, de 8 à 12 pages maximum et entre 10 000 et 17 000 caractères (espaces compris). Ce document peut comporter en annexe des schémas, illustrations ou photos. Les informations sont fournies en accord avec l'entreprise.

Ce document fait référence à la compétence «Coordonner et suivre les phases d'une opération de transit aérien ou maritime à l'export ou à l'import».

Pour la réalisation de ce document :

- Le candidat qui se présente à une session d'examen du titre ou du certificat de compétences professionnelles «Mettre en œuvre une opération de transit "overseas" à l'export ou à l'import jusqu'à la clôture du dossier» après un parcours de formation réalisée ce document à partir d'une période en entreprise, d'une durée minimale de 280 heures. Cette période est obligatoire pour se présenter aux épreuves du titre ou du certificat de compétences professionnelles. Le candidat présente une preuve de cette période auprès du responsable de la session d'examen. Cette preuve est conservée avec les éléments du dossier du candidat.
- La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour les contrats d'alternance.
- Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise le document à partir de son activité professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	20/30

Après une présentation succincte de sa structure d'accueil, le candidat :

- détaille le processus de contrôle documentaire des flux physiques import/export en vigueur dans la structure d'accueil,
- détaille le processus de traitement des flux d'informations import/export,
- décrit une ou deux actions qu'il a menées ou auxquelles il a participé, pour faire face à un aléa ou un litige en cours de transport,
- décrit les procédures mises en œuvre pour réajuster l'activité et pour informer les différents interlocuteurs,
- décrit les actions engagées pour s'assurer du respect des réglementations en vigueur et de la qualité de service,
- analyse les effets et les conséquences produits par les actions correctives.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	21/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Mettre en œuvre une opération de transit "overseas" à l'export ou à l'import jusqu'à la clôture du dossier

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Un membre du jury doit être en capacité d'évaluer une épreuve écrite en anglais et de mener un entretien en anglais.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle sous surveillance.

L'utilisation des téléphones portables est interdite.

Le surveillant circule dans la salle pour s'assurer qu'il n'y a pas d'usage de la connexion internet autre que pour la consultation des textes législatifs.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	22/30

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une salle dont la taille et la configuration permettent de contenir autant de postes de travail que de candidats et une imprimante réseau.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. La disposition des postes de travail doit permettre à chaque candidat de travailler en toute confidentialité.
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Questionnement à partir de productions	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	23/30

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	16	Pour la mise en situation professionnelle : un poste de travail informatique par candidat équipé d'un pack bureautique compatible avec toutes les versions Excel et Word depuis 2007 et relié à une imprimante réseau. Un accès internet.	1	Les postes de travail doivent permettre au candidat d'avoir suffisamment d'espace pour travailler sur les documents papier et l'ordinateur en simultané.
Outils / Outillages	4	Agrafeuses.	4	Sans objet
	32	Chemises cartonnées et sous chemises.	1	Les chemises et sous chemises doivent être dotées en nombre suffisant afin de permettre à chaque candidat de classer ses productions.
Équipements	1	Une imprimante A4.	16	L'imprimante est située dans la salle prévue pour la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	24/30

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Technicien supérieur du transport aérien et maritime de marchandises Arrêté du 16/02/2015		Organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises Arrêté du 16/07/2020	
CCP	Construire, y compris en anglais, l'offre commerciale d'une prestation de transport « overseas »	CCP	Construire, y compris en anglais, une offre de prestation de transport "overseas"
CCP	Organiser et suivre une opération de transit « overseas » à l'export ou à l'import en utilisant l'anglais	CCP	Mettre en œuvre une opération de transit "overseas" à l'export ou à l'import jusqu'à la clôture du dossier
CCP	Assurer le service client, y compris en anglais, dans le cadre des opérations de transport «overseas »		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	25/30

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OTAMM	RE	TP-01330	02	08/09/2020	06/07/2020	27/30

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

Afpa 